

**Le canal avance,** il se concrétise dans la vallée de l'Oise entre Compiègne et Passel. Les premiers travaux d'aménagements environnementaux ont été réalisés dès la fin de l'année 2017 à Bienville, où 3800 arbres ont été plantés sur une surface de 6 hectares.



Pour préparer le démarrage des travaux de réalisation du canal, prévus avant la fin de l'année 2020, dans les meilleures conditions, et afin d'optimiser les opportunités du chantier, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) va renforcer, en 2019 et en 2020, en lien avec l'Etat localement, le partenariat et le dialogue avec l'ensemble du territoire : les élus bien sûr, la profession agricole concernée au premier chef, les habitants - en particulier les riverains du futur canal pour répondre de la manière la plus précise aux questions - et, également avec les associations impliquées et les acteurs économiques.

Alors que le projet va s'inscrire progressivement dans la vie du territoire par des interventions visibles sur le terrain, le dialogue va se traduire par une proximité et une présence accrue des équipes de la SCSNE sur le terrain pour écouter, expliquer et informer. Ce document dédié aux habitants du secteur Compiègne-Passel en est une première illustration.

Credits photos : SCSNE, Pixim et Ingéo

## Seine-Nord Europe, c'est quoi ?

- **107 km** de canal au gabarit européen entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac (Nord) pour des bateaux jusqu'à **185 m** de long et **11,4 m** de large pouvant transporter autant de marchandises que **200 camions**.
- **61 ponts** pour assurer la mobilité au sein du territoire.
- **600 hectares** d'aménagements environnementaux pour une insertion optimale.
- **25 km** de berges écologiques.



## 5 objectifs :

- **Constituer le 1<sup>er</sup> réseau européen de transport fluvial « Seine-Escaut »** reliant Le Havre, Paris, Dunkerque et la Belgique, en irriguant les Hauts-de-France,
- **Améliorer la qualité de notre environnement** par le **report vers le mode fluvial**, sûr et sobre en énergie,
- **Favoriser la compétitivité des entreprises** grâce à la logistique fluviale, fiable et économique,
- **Développer l'économie et l'emploi** dans les territoires desservis,
- **Renforcer la place des ports** de l'axe Seine et des Hauts-de-France.



**CANAL SEINE-NORD EUROPE**



**Le Canal Seine-Nord Europe sur votre territoire**  
**2019-2020 : deux années pour préparer le début des travaux**  
**entre Compiègne et Passel**



SOCIÉTÉ DU **CANAL** SEINE-NORD EUROPE

Plus d'informations sur le projet : [www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)

Partenaires financiers :

Cofinancé par l'Union européenne  
 Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



agence ovrlf - oury Ne pas jeter sur la voie publique

SOCIÉTÉ DU **CANAL** SEINE-NORD EUROPE



## Le « secteur 1 » du Canal Seine-Nord Europe c'est quoi ?

18 km d'aménagements entre Compiègne et Passel :

- Un aménagement de l'Oise (Oise canalisée à grand gabarit) de Compiègne à Le Plessis-Brion,
- La construction d'un nouveau canal de Le Plessis-Brion à Ribécourt,
- L'élargissement et l'approfondissement du canal actuel jusqu'à Passel.

Des ouvrages :

- 1 écluse à Montmacq de 6,41 m de chute positionnée pour optimiser les effets positifs du canal durant les périodes de forte crue de l'Oise,
- 7 franchissements routiers pour garantir la mobilité sur le territoire,
- 3 quais de transbordement : 1 à Thourotte, 2 dans la ZI de Ribécourt.

Des aménagements pour un cadre de vie de qualité :

- 11,5 km de berges lagunées et 4,5 ha d'annexes hydrauliques offrant une variété d'habitats favorables à la biodiversité,
- Plus de 300 ha d'aménagements environnementaux : plantation d'arbres, création de roselières, restauration de zones humides, constitution de prairies sèches, de mares, de haies,
- 2 sites déjà aménagés à Bienville (6 ha) et Ribécourt (1 ha) : création de mares écologiques et de boisements alluviaux,
- des cheminements possibles le long du canal.



Mare écologique



Berges lagunées

Un dialogue avec le territoire et ses habitants pour co-construire le projet :

- Des moments d'échanges (réunions, contacts individuels) vont être organisés et des documents vont être mis à disposition des habitants pour informer, répondre aux questions sur les interventions de terrain, les aménagements prévus ou l'organisation du chantier à venir.
- Les maires, les propriétaires riverains et les exploitants agricoles les plus concernés bénéficient d'un contact particulier tout au long des opérations.
- Une démarche « Grand Chantier » est engagée pour mobiliser le tissu économique et les compétences des territoires pour une intégration optimale du chantier à venir.

## Canal Seine-Nord Europe - Secteur 1 de Compiègne à Passel



## Que va-t-il se passer d'ici le début des travaux, sur toutes les communes de Compiègne à Noyon ?

📏 **Levés topographiques - jusqu'en mai 2019**

Collecte de données géographiques permettant d'identifier et de mesurer une zone à aménager. Les données sont collectées depuis le sol, à pied, ou depuis les airs via des survols aériens.



🏠 **Libération des parcelles - jusque mi 2020**

Démarches foncières qui consistent à déterminer les biens situés dans l'emprise du projet, identifier les propriétaires et procéder aux acquisitions. Les premiers contacts s'effectuent au cas par cas par une société spécialisée mandatée par la SCSNE. L'enquête parcellaire (prévue au 4<sup>e</sup> trimestre 2019) permettra ensuite de faire connaître plus largement les parcelles à acquérir et d'identifier l'ensemble des propriétaires et exploitants.

🔍 **Des fouilles archéologiques préventives à partir de décembre 2019**

Les opérations archéologiques sont obligatoires dans le cadre d'un grand projet afin de vérifier la présence de vestiges historiques. Une phase de diagnostic permet de sonder le terrain. Une seconde phase de fouille peut ensuite être engagée sur des lieux spécifiques pour mettre au jour les objets enfouis et ainsi enrichir la connaissance de notre histoire.

## Interventions concernant uniquement certaines communes

🌳 **Défrichage / déboisement - dès le 4<sup>e</sup> trimestre 2019**

Abattage d'arbres et retrait des souches dans l'emprise du canal pour les travaux préparatoires et les travaux principaux. Des entreprises interviennent avec du matériel adapté sur des parcelles pour piqueter, débroussailler, abattre et débarder (transport de troncs coupés) des végétaux et des arbres. **Clairoix, Choisy-au-Bac, Thourotte, Cambronne-lès-Ribécourt, Montmacq, Passel et Pont-l'Évêque.**

🏠 **Interventions sur les bâtiments - dès le 2<sup>e</sup> trimestre 2019**

Déconstruction des bâtiments acquis situés sur le tracé du canal ou celui des routes rétablies. Dans un premier temps, les gestionnaires des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphonie procèdent au débranchement des réseaux. Puis des entreprises spécialisées procèdent aux diagnostics de plombs et d'amiante. Des expertises des bâtiments voisins des bâtiments à démolir (référé préventif avant travaux) seront organisées avant l'engagement des opérations de déconstruction. **Choisy-au-Bac, Montmacq, Cambronne-lès-Ribécourt, Pimprez, Ribécourt-Dreslincourt et Chiry-Ourscamp.**